



**DÉCISION
DE MONSIEUR LE MAIRE
PRISE SUR L'ARTICLE L.2122-22
DU C.G.C.T.**

COMMUNE DE PLAN-DE-CUQUES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro : 16/015/DECI 009

Objet : Tarifs de la Médiathèque 2015

Monsieur le Maire de la commune de Plan-de-Cuques,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Décision sur l'article L 2122-22 n° 2001/52 en date du 27/12/01 ;
Vu la Décision sur l'article L 2122-22 n° 05/29 en date du 16/02/05 ;
Vu la Décision n°13/103 DECI 023 en date du 26/11/2013 ;
Vu la Décision n°15/001 DECI 001 en date du 8 janvier 2015 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2011 donnant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour fixer les droits au profit de la commune , notamment dans son alinéa N° 2 ;
Vu la délibération 14/077 DELIB 067 du 30 juin 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire sur l'article L.2122-22, notamment en son alinéa 2 ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs pratiqués à la Médiathèque de Plan de Cuques,
à compter du 1er janvier 2016 :

DECIDE

Abonnement	Domiciliés sur la commune		Domiciliés hors commune	
	Adultes	Enfants /étudiants	Adultes	Enfants /étudiants
Livres	7,50 €	4,20 €	10,00 €	6,70 €
Vidéotheque CD	14,30 €	11,50 €	18,20 €	11,90 €
Vidéotheque Video	21,50 €	21,00 €	32,70 €	32,70 €

- Réfection de carte en cas de perte ou de vol : 3 €.

Monsieur le Régisseur des Recettes, les services municipaux de la ville de Plan-de-Cuques , Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Plan-de-Cuques le 21 janvier 2016

Le Maire

Jean-Pierre BERTRAND



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION
EN PRÉFECTURE LE
ET AFFICHAGE LE

12/2/16

Transmission :Préfecture des B.D.R./ Registre / Régisseur recettes / Direction Générale des Services / Affichage mairie & médiathèque / Régisseur / M. Debeire